

Pabroud

Nom : *Pabroud*

Prénoms : *Henri Joseph* Surnoms :

Numéro matricule du recrutement : *149*

Classe de mobilisation : *1909*

**ÉTAT CIVIL.**

Né le *25 octobre 1889* à *S<sup>t</sup> Georges d'Impeyrou*, canton de *Heyrigny*, département de *l'Isère*, résidant à *S<sup>t</sup> Georges d'Impeyrou*, canton de *Heyrigny*, département de *l'Isère*

profession de *Cultivateur*

fil(s) de *Louise* et de *Jean Terraud Marie Louis* domiciliés à *S<sup>t</sup> Georges d'Impeyrou*, canton de *Heyrigny*, département de *l'Isère*

Marié le

**SIGNALEMENT.**

Cheveux *n*, sourcils *châtains*, yeux *bleus*, front *ordinaire*, nez *ordinaire*, bouche *mojeune*, menton *roud*, visage *ovale*

Taille : *1* m. *70* cent. Taille rectifiée : *1* m. *70* cent.

Marques particulières :

Degré d'instruction générale : *2*

**DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION.**

Classé dans la *5<sup>e</sup>* partie de la liste en 19 *10*.

Classé dans la *5<sup>e</sup>* partie de la liste en 19 *10*.

**DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.**

Inscrit sous le n° *64* de la liste de *Heyrigny*

Admis au *18* en 1910. *Saibles* Exempté en 1911

Motif *"Branche spéciale"*

Exempté du service militaire par décision du Conseil de révision de *l'Isère* le *5* août 1917 par la *Con de l'Isère* de *l'Isère* siègeant à *Valence* (Loi du 24.11.17)

**LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES**  
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D domicile.	R résidence.

**CAMPAGNES.**

**BLESSURES, ACTIONS D'ÉCLAT, DÉCORATIONS, ETC.**

**PÉRIODES D'ÉLÉGIBILITÉ.**

Réserve...	1 <sup>er</sup> dans l	du	au
	2 <sup>e</sup> dans l	du	au
Armée territoriale.	Supplémentaire dans l	du	au
	1 <sup>er</sup> dans l	du	au
Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication.	1 <sup>er</sup> dans l	du	au
	Supplémentaire dans l	du	au

**ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :**

la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.).

Guerr. — Registre matricule. — 85-89-1907. [8591]